

PARCOURSUP : F FOR FAKE

La ministre de l'Enseignement supérieur est allée répétant dans les médias que Parcoursup mettait un « terme à l'injustice du tirage au sort » sans introduire de sélection à l'entrée de l'université. Dans les licences de cinéma qui font partie des formations dites « sous tension », sa mise en œuvre conduira pourtant bien à l'instauration d'une sélection : à l'échelle nationale, le nombre de candidats y est systématiquement supérieur aux capacités d'accueil dans un rapport d'environ 1 à 10*. Avec cette réforme, le ministère procède ainsi à un transfert de responsabilité politique particulièrement vicieux, faisant endosser aux enseignants-chercheurs, à leur corps défendant, la responsabilité d'un tri des étudiants en rupture avec l'un des principes fondateurs de leur conception de l'accès au savoir : l'égalité de traitement.

Car Parcoursup introduit un changement fondamental dans la méthode d'affectation des candidats. Jusqu'à l'année dernière, elle reposait principalement sur leurs souhaits d'orientation, exprimés par la hiérarchisation de leurs vœux (filière et établissement désirés dans l'ordre de leur préférence), quel que soit leur parcours préalable. Désormais, ce choix dépendra de la réussite scolaire et du milieu social de l'élève. Afin de nous accompagner dans notre nouvelle fonction de « recruteur », le ministère a présenté courant mars un « outil d'aide à la décision » sur lequel nous serions censés nous fonder pour classer les candidats en leur attribuant un score, à l'appui d'éléments quantitatifs (les notes) et qualitatifs (CV, lettre de motivation et « fiche avenir » remplie par le professeur principal et le proviseur). Afin de calculer le score de chaque candidat, les éléments qualitatifs devraient être convertis en notes par les commissions d'examen qui procéderaient au classement des dossiers. On nous demande rien de moins que de spéculer sur ce nouvel or noir qu'on appelle big data et de procéder, en bons managers, à un travail de profilage et de prédiction du potentiel des futurs étudiants. Autrement dit, d'augmenter le taux de réussite de nos formations—désormais en concurrence les unes avec les autres et soumises à des procédures d'évaluation permanentes—en écartant dès l'entrée à l'université ceux qui pourraient faire chuter nos statistiques.

L'examen « individualisé » des candidatures : la grande illusion

Le ministère prétend nous laisser le choix dans les critères de classement des candidats. Mais comment évaluer le désir de faire des études de cinéma dans notre université, élément primordial à nos yeux, alors que les vœux ne sont plus hiérarchisés ? L'examen des 2 300 lettres de motivation, impossible en pratique, risquerait surtout d'accentuer l'effet de tri social déjà induit par la prise en compte des résultats scolaires : un lycéen issu des classes populaires n'est pas à égalité avec son camarade dont les parents sont enseignants quand il s'agit de rédiger une lettre où s'exprime surtout sa faculté à faire fructifier son capital culturel et social (sans parler des officines réservées aux plus riches qui se font rétribuer pour faire ce travail).

De fait, il est évident que personne au ministère n'a jamais imaginé que les dossiers seraient réellement lus par les enseignants-chercheurs : à raison de 20 minutes minimum par dossier pour 2 300 candidats, 800 heures seraient nécessaires alors que nous sommes déjà confrontés à une situation de sous-encadrement pédagogique notoire. Le « traitement humain » des candidatures est un pur écran de fumée : personne n'a les moyens de l'effectuer correctement. Un logiciel va donc s'en charger, paramétré selon des critères inopérants et contestables. Il en va de même pour les dispositifs d'accompagnement pédagogique que le ministère se vante de mettre en place. Censés permettre une remise à niveau des étudiants en première année de licence, ils ne sont pas assortis des moyens nécessaires et ne seront le plus souvent pas mis en place.

Au fait, pourquoi donc faut-il sélectionner les étudiants ? La réponse est simple et désormais connue de tous : l'année dernière, l'écart entre le nombre de candidats aux études supérieures et les places disponibles en première année était de 154 000**. Le ministère se félicite aujourd'hui de la création de 19 000 places pour la rentrée 2018 (dont 350 en Arts) alors que le nombre de futurs bacheliers doit encore augmenter. À défaut de fournir aux universités les moyens d'accueillir ce surcroît d'étudiants, le ministère a décidé d'ériger une barrière invisible à l'entrée des facs et de charger les enseignants-chercheurs d'une nouvelle mission : garder la frontière.

Godard, Truffaut, Kubrick, zéro de conduite !

Sur quels critères choisir des étudiants dans le cadre d'une formation en arts ? On en connaît quelques-uns, des mauvais élèves, qui ont marqué l'histoire du cinéma : Jean-Luc Godard était « un jeune homme à problèmes, dont les professeurs se plaignaient, un élève peu intéressé et démotivé » (Antoine de Baecque) qui, bien qu'étant bon en mathématiques, a raté son baccalauréat ; François Truffaut faisait l'école buissonnière pour passer ses après-midi dans les salles du quartier de Pigalle ; Stanley Kubrick était un élève très médiocre (sauf en sciences physiques). Comment faire un choix éclairé à partir des notes ou de l'avis du professeur principal ou du proviseur ? Un de nos collègues désormais maître de conférences au département de philosophie se rappelait qu'un enseignant avait écrit sur l'un de ses bulletins de notes : « Inapte aux longues études. » Si nous respectons le travail des enseignants du secondaire, nous demeurons attachés à l'accès de toute une classe d'âge à l'université, et notre intime conviction est que le dernier de la classe, pour peu qu'il en ait le désir, n'y a pas moins sa place que le bon élève. Notre formation allie depuis sa création en 1969 pratique et théorie, et nous avons toujours pris soin de préserver l'équilibre entre ces deux dimensions, notamment en matière d'évaluation des étudiants. Dès lors, comment pourrions-nous décider qu'un lycéen ayant un profil « littéraire » serait mieux à même de suivre une formation de cinéma qu'un lycéen à profil « scientifique » ? Ou qu'un déclaré « cancre » n'aurait plus aucune chance dans le milieu artistique ?



L'accès à l'université doit être possible pour tous, sans chercher à répondre aux prétendues attentes du marché du travail. Découvrir la richesse de l'œuvre d'un cinéaste, l'originalité de sa méthode, la façon dont il invente une économie du cinéma, apprendre à faire des films, à trouver son écriture personnelle, à mieux appréhender l'histoire et la géographie du cinéma ne correspondent à aucune donnée quantifiable, à aucun usage fonctionnel immédiat. Car l'université n'est pas destinée à former de bons petits ouvriers, employés, cadres dociles prêts à l'usage. Elle aide au développement d'une pensée critique et réflexive qui ne s'oppose pas à l'entrée des étudiants dans la « vie active », bien au contraire. Dans un monde où les parcours professionnels sont plus ouverts et incertains, l'autonomie, l'inventivité, les capacités d'adaptation que l'université permet d'acquérir sont des atouts fondamentaux auxquels chacun doit pouvoir avoir accès.

Pour des États généraux de l'éducation

Si l'incapacité de l'université française à accueillir l'ensemble des nouveaux arrivants cristallise les problèmes et les mécontentements, il serait naïf de penser que la question se situe uniquement à cet endroit. Se pose un réel problème d'orientation, de multiplication des formations, de dévalorisation de certaines d'entre elles, autant de questions qui doivent être appréhendées en amont, nécessitant un large débat et des moyens conséquents, notamment pour revaloriser les filières techniques et pratiques.

Nous avons également pu constater qu'arrivent chaque année plus nombreux des jeunes gens qui ne maîtrisent pas la langue française et qui ont les plus grandes difficultés à construire une pensée. Ils n'en sont pas responsables mais témoignent d'une grave lacune du système éducatif. Ce n'est pas en laissant certains étudiants se décourager échec après échec ou en les excluant brutalement qu'on résoudra le problème. Cette question ne peut être résolue qu'en interrogeant

le système éducatif français, malheureusement réputé pour amplifier les inégalités sociales au nom de la prétendue « méritocratie ». Il convient donc de repenser l'organisation de l'éducation afin que chacun puisse s'approprier la connaissance et en faire usage de manière créative (il ne s'agit pas simplement de savoir lire, écrire et compter de manière mécanique, comme l'idéologie qui domine actuellement dans les discours pédagogiques officiels voudrait nous en convaincre). Aujourd'hui, le système implose à tous les étages et ça n'est pas avec des algorithmes qu'on réglera le problème. Il est grand temps d'organiser des États généraux de l'éducation plutôt que de vouloir passer en force une réforme amplifiant l'inégalité du système et créant de fausses urgences qui ne conduisent qu'au chaos.

*Enseignants du département cinéma de l'université Paris-8 :
Simone Bitton, Camille Blot-Wellens, Christa Blümlinger,
Véronique Buyer, Marguerite Chabrol, Jean-Paul Civeyrac,
Christian Delage, Robin Dereux, Emmanuel Dreux, Nicolas
Droin, Odile Étaix, Hélène Fleckinger, Céline Gailleurd, Pierre
Gras, Henri-François Imbert, Mathias Lavin, Damien Marguet,
Claire Mercier, Grégoire Quenault, Céline Pluquet, Marie
Pruvost-Delaspire, Alain Raoust, Pascale Risterucci, Alexandra
Rojo, Frédéric Sabouraud, Enriqne Seknadje, Claire Simon,
Cécile Sorin, Cécile Vargaftig, Noah Teichner, Jennifer Verreaes,
Dominique Willoughby, Dork Zabunyan, Eugénie Zvonkine*

* À titre d'exemple, les chiffres des licences cinéma pour l'année 2017-2018 : université Bordeaux-Montaigne : 1 178 vœux pour 80 places ; université de Montpellier : 1 839 pour 340 places ; université Rennes-2 : 1 783 vœux pour 270 places ; université Sorbonne Nouvelle : 3 026 vœux pour 305 places ; université Paris-8 : 2 787 vœux pour 182 places ; université Lille : 1 101 vœux pour 200 places ; université Marne-la-Vallée : 1 303 vœux pour 66 places.

** Cf. Rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur « Les algorithmes au service de l'action publique : le cas du portail Admission Post-Bac », compte rendu de l'audition publique du 16 novembre 2017 et de la présentation des conclusions des 8 et 15 février 2018 par Cédric Villani (député) et Gérard Longuet (sénateur).